

Dans les autres provinces, au contraire, (1) le nombre des députés peut augmenter ou diminuer à chaque décade. C'est d'après le recensement décennal que la représentation est ainsi fixée pour la décade à venir. Elle est calculée sur celle de Québec, c'est-à-dire que chaque province a droit d'avoir une représentation proportionnée à sa population en prenant pour base des calculs la population de Québec.

La représentation aux Communes comprend actuellement 215 députés, mais d'après la nouvelle loi il n'y en aura plus que 213 dans le prochain parlement.

La population d'Ontario ayant augmenté dans la même proportion que celle de Québec, sa représentation comprendra le même nombre de députés soit 92. L'île du Prince-Edouard et la Nouvelle-Ecosse perdront chacune un député, et le Nouveau-Brunswick en perdra deux. Le Manitoba aura deux députés de plus. En conséquence de ces changements la députation sera répartie comme suit :

Ontario.....	92
Québec.....	65
Nouvelle-Ecosse.....	20
Nouveau-Brunswick .....	14
Ile du Prince-Edouard.....	5
Manitoba.....	7
Colombie Britannique.....	6
Territoires du Nord-Ouest.....	4
<b>Total.....</b>	<b>213</b>

Les principaux changements dans la province de Québec sont les suivants : Au lieu de trois divisions, Montréal en aura cinq savoir : Ste-Marie ; St-Jacques ; St-Laurent ; St-Antoine et Ste-Anne. Hochelaga et Ottawa sont divisés chacun en deux comtés. La cité des Trois-Rivières et le comté de St-Maurice sont réunis. Il en est de même des comtés d'Iberville et de St-Jean, Napierville et Laprairie, Verchères et Chambly (2).

(1) On excepte cependant les Territoires du Nord-Ouest et la Colombie Britannique dont la représentation est établie en vertu d'actes spéciaux.

(2) On a qualifié de *Bill de Gerrymander* la nouvelle loi de remaniement des sièges électoraux. En réponse à un correspondant qui demande la signification du mot *Gerrymander*, je reproduis, à simple titre de renseignement, les lignes suivantes empruntées à la PATRIE :

*Le mot gerrymander est d'origine américaine. Il tire son nom de l'hon. Elbridge Gerry, gouverneur du Massachusetts en 1811, qu'on a vu dans le temps d'avoir été l'instigateur d'une loi de remaniement des districts électoraux de l'Etat qu'il représentait en sa qualité de chef de l'Exécutif.*

*On a prétendu depuis que cette accusation était mal fondée, mais ce qu'il y a de certain c'est que cette mesure inique avait été adoptée dans l'intérêt du parti qui l'avait élu.*

*Les circonscriptions électorales avaient été manipulées au point que la carte de l'un des districts affectait la forme d'une espèce de lézard appelé salamandre. En retranchant le préfixe sala, en lui substituant le nom de Gerry et en faisant suivre ce dernier de la terminaison mander, on créa le mot gerrymander pour désigner la salamandre en question.*